

**ANNEXE 1 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE
A L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

CLASSE 5

**PLACEMENTS ET EMPRUNTS FINANCIERS A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE
ACTIONS ET PARTS NE CONSTITUANT PAS UNE PARTICIPATION
DISPONIBLE FINANCIER
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AUTRES QUE CEUX DEJA IMPUTES**

50. TITRES D'EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EMIS PAR DES TIERS OU PAR L'ENTITE ELLE-MEME DETENUS PAR L'ENTITE COMPTABLE ET ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR
51. EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EMIS OU REPRIS PAR L'ENTITE COMPTABLE ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR
52. CERTIFICATS DE TRESORERIE, BONS DU TRESOR ET TITRES ANALOGUES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE DETENUS PAR L'ENTITE COMPTABLE
53. CERTIFICATS DE TRESORERIE, BONS DU TRESOR ET TITRES ANALOGUES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR L'ENTITE COMPTABLE - MONNAIES EMISES PAR LE FONDS MONETAIRE (S.A.C.A.)
54. ACTIONS ET PARTS NE CONSTITUANT PAS UNE PARTICIPATION
55. COMPTES BANCAIRES ET POSTAUX A VUE - CAISSES ESPECES ET TIMBRES - VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT - VIREMENTS FINANCIERS INTERNES
56. COMPTES ET PLACEMENTS BANCAIRES AUTRES QU'A VUE A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE
57. EMPRUNTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE
58. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AUTRES QUE CEUX A IMPUTER AUX CLASSES 1, 2, 4 OU 0 ET DANS LES SOUS-CLASSES 50 A 57 (POSTES DEBITEURS)
59. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AUTRES QUE CEUX A IMPUTER AUX CLASSES 1, 2, 4 OU 0 ET DANS LES SOUS-CLASSES 50 A 57 (POSTES CREDITEURS)

NB Les valeurs comptables en fin de période, obtenues en soldant l'encours de départ et les variations dudit encours durant la période sur le compte se terminant par 9, constituent le point de départ de la période suivante (compte se terminant par 0).

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 50

**TITRES D'EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EMIS PAR DES TIERS
OU PAR L'ENTITE ELLE-MEME DETENUS PAR L'ENTITE COMPTABLE ET
ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR**

**500 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par le Pouvoir fédéral
et les O.A.P. qui en relèvent, échéant dans les douze mois à venir**

**501 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les Communautés
et Régions et les O.A.P. qui en relèvent, échéant dans les douze mois à venir**

**502 Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers non soumis au
P.C.G., échéant dans les douze mois à venir**

503

à

509

50. TITRES D'EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EMIS PAR DES TIERS OU PAR L'ENTITE ELLE-MEME DETENUS PAR L'ENTITE COMPTABLE ET ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR

500 TITRES D'EMPRUNTS PUBLICS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EMIS PAR LE POUVOIR FEDERAL ET LES O.A.P. QUI EN RELEVANT, ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR

- NB** a) Les encours en début de période correspondent aux montants transférés de la sous-classe 28 à la fin de l'année précédente au titre de montant échéant l'année suivante.
b) La ventilation par emprunt est à effectuer soit en "interface" soit en ajoutant un suffixe comptable (voir NB du 280).
c) Toutes les opérations relatives à des emprunts émis en devises étrangères sont enregistrées en EUROS.
d) Les encours en fin d'année correspondent en principe aux montants échéant l'année suivante..
e) Comme à la sous-classe 28, les titres détenus à comptabiliser incluent ceux émis par l'entité comptable et qui n'ayant pas été annulés constituent des actifs de l'entité comptable.

5000

5001 OLOS à plus d'un an, échéant dans les douze mois à venir (actifs)

- 50010 Encours des OLOS à plus d'un an d'échéance, échéant dans les douze mois à venir à la valeur nominale, en début de période
- Bg 50011 Acquisitions au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 50012 Différences entre le prix d'adjudication et la valeur nominale (+) ou (-)
- 50013 Cessions non onéreuses d'OLOS au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 50014 Remboursements anticipés à la suite d'échanges (-), Ventes et cessions onéreuses (-) et Remboursements à l'échéance (-)
- 50015 Différences sur titres échangés (-) ou (+)
- 50016 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 50018 Transferts de la sous-classe 28, des OLOS échéant l'année suivante (+)
- 50019 Encours des OLOS à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir à la valeur nominale, en fin de période (50010 à 50018 étant soldés sur 50019)

5002 Titres d'emprunts publics autres qu'OLOS à plus d'un an émis par le Pouvoir fédéral, échéant dans les douze mois à venir

- 50020 Encours des titres à plus d'un an, échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale, en début de période
- Bg 50021 Acquisitions au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 50022 Différences entre le prix d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-)
- 50023 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou Cessions non onéreuses par l'entité (-)

- Bg 50024 Remboursements anticipés à la suite d'échanges (-), Ventes et cessions onéreuses (-) et Remboursements à l'échéance (-)
- 50025 Différences sur titres échangés (-) ou (+)
- 50026 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 50028 Transferts de la sous-classe 28, des obligations (à la valeur nominale) échéant l'année suivante (+)
- 50029 Encours des titres à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale, en fin de période (50020 à 50028 étant soldés sur 50029)

5003 Titres d'emprunts publics à lots à plus d'un an émis par le Pouvoir fédéral, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5002

5004 Titres d'emprunts publics à plus d'un an émis par le Pouvoir fédéral en devises étrangères (D.E.), échéant dans les douze mois à venir

- 50040 Encours des titres à plus d'un an d'échéance émis en D.E. échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale, en début de période
- Bg 50041 Acquisitions au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 50042 Différences entre le prix d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-)
- 50043 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 50044 Remboursements anticipés et ventes et cessions onéreuses (-) et Remboursements à l'échéance (-)
- 50046 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 50047 Gains ou pertes en capital suite aux différences de change constatées lors de remboursements anticipés, de ventes ou de cessions onéreuses (+) ou (-)
- 50048 Transferts, de la sous-classe 28, des titres échéant l'année suivante (+)
- 50049 Encours des titres à plus d'un an d'échéance émis en D.E. échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale, en fin de période (50040 à 50048 étant soldés sur 50049)

5005

à

5007

5008 Titres d'emprunts publics à plus d'un an émis par les O.A.P. soumis au P.C.G. qui relèvent du Pouvoir fédéral, échéant dans les douze mois à venir

- 50080 Encours des titres à plus d'un an, échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale (en EUROS ou convertis en ceux-ci si émis en D.E.), en début de période
- Bg 50081 Acquisitions au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 50082 Différences entre le prix d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-)
- 50083 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)

- Bg 50084 Remboursements anticipés (-), Ventes et cessions onéreuses (-) et Remboursements à l'échéance (-)
- 50086 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 50087 Gains ou pertes en capital suite aux différences de change constatées lors de ventes, de cessions onéreuses et de remboursements à l'échéance d'obligations libellées en D.E. (+) ou (-)
- 50088 Transferts, de la sous-classe 28, des obligations échéant l'année suivante (+)
- 50089 Encours des titres à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir à la valeur nominale (en EUROS ou convertis en ceux-ci si émis en D.E.), en fin de période (50080 à 50088 étant soldés sur 50089)

5009

501 TITRES D'EMPRUNTS PUBLICS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EMIS PAR LES COMMUNAUTES ET REGIONS ET LES O.A.P. QUI EN RELEVANT, ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS VENIR (EN EUROS OU EN D.E. CONVERTIES EN EUROS)

NB Les notations reprises au NB du 500 valent pour le 501.

5010 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par la Communauté flamande, échéant dans les douze mois à venir

- 50100 Encours des titres à plus d'un an, échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale (en EUROS ou convertis en ceux-ci, si émis en D.E.), en début de période
- Bg 50101 Acquisitions au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 50102 Différences entre le prix d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-)
- 50103 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 50104 Remboursements anticipés (-), Ventes et cessions onéreuses (-) et Remboursements à l'échéance (-)
- 50106 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 50107 Gains ou pertes en capital suite aux différences de change constatées lors de ventes, de cessions onéreuses et de remboursements à l'échéance d'obligations libellées en D.E.(+) ou (-)
- 50108 Transferts de la sous-classe 28, des titres échéant l'année suivante (+)
- 50109 Encours des titres à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir à la valeur nominale (en EUROS ou convertis en ceux-ci si émis en D.E.), en fin de période (50100 à 50108 étant soldés sur 50109)

5011 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les O.A.P. soumis au P.C.G. qui relèvent de la Communauté flamande, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5010

5012 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par la Communauté française, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5010

5013 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les O.A.P. soumis au P.C.G. qui relèvent de la Communauté française, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5010

5014 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par la Communauté germanophone, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5010

5015 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les O.A.P. soumis au P.C.G. qui relèvent de la Communauté germanophone, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5010

5016 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par la Région wallonne échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5010

5017 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les O.A.P. soumis au P.C.G. qui relèvent de la Région wallonne, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5010

5018 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par la Région de Bruxelles-Capitale, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5010

5019 Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les O.A.P. soumis au P.C.G. qui relèvent de la Région de Bruxelles-Capitale, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5010

502 TITRES D'EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EMIS PAR DES TIERS NON SOUMIS AU P.C.G., ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR

- NB a) Les encours des sous-rubriques du 502 sont exprimés à la valeur nominale.
b) La ventilation par emprunt des sous-rubriques est à effectuer, soit en "interface", soit en ajoutant un suffixe comptable; de toute manière, chaque entité aura à fournir le détail de son portefeuille-titres, à la valeur comptable et à la valeur nominale pour les obligations, ainsi qu'à la valeur boursière, s'il échet.
c) Toutes les opérations relatives à des emprunts émis en devises étrangères, sont enregistrées en EUROS.
d) Les soldes en fin d'année correspondent aux montants échéant l'année suivante ainsi qu'aux montants échus non honorés et non perdus.

5020 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des Etablissements de l'Enseignement autonome subsidié, échéant dans les douze mois à venir

- 50200 Encours des titres à plus d'un an d'échéance, échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale, en début de période
- Bg 50201 Acquisitions au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 50202 Différences entre le prix d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-)
- 50203 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 50204 Remboursements anticipés (-), Ventes et cessions onéreuses (-) et Remboursements à l'échéance (-)
- 50206 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses et de remboursements (pour les titres non repris la valeur nominale) (+) ou (-)
- 50208 Transferts de la sous-classe 28, des titres échéant l'année suivante (+)
- 50209 Encours des titres à plus d'un an d'échéance, échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale, en fin de période (50200 à 50208 étant soldés sur 50209)

5021 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des O.A.P. non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5020

5022 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des Organismes de Sécurité sociale (O.S.S.), échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5020

5023 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des Administrations locales, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5020

5024 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des entreprises résidentes et par des O.S.B.L. à leur service, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5020

5025 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des O.S.B.L. au service des Ménages, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5020

5026 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des Entreprises non résidentes (Reste du Monde) en FB ou en EUROS, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5020

5027 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des Entreprises non résidentes (Reste du Monde) en devises étrangères (D.E.), échéant dans les douze mois à venir

- 50270 Encours des titres à plus d'un an, échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale (en EUROS), en début de période

Bg	50271	Acquisitions au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
-	50272	Différences entre le prix de souscription ou d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-)
-	50273	Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
Bg	50274	Remboursements anticipés (-), Ventes et cessions onéreuses (-) et Remboursements à l'échéance (-)
-	50276	Gains ou pertes en capital à la suite de ventes, cessions onéreuses et remboursements à l'échéance (pour les titres non repris à la valeur nominale) (+) ou (-)
-	50277	Gains ou pertes en capital suite aux différences de change constatés lors de ventes, de cessions onéreuses et remboursements à l'échéance (+) ou (-) et Pertes en capital à la suite de moins-values certaines (-)
-	50278	Transferts, de la sous-classe 28, des titres échéant l'année suivante (+)
-	50279	Encours des titres à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir, à la valeur nominale (en EUROS), en fin de période (50270 à 50278 étant soldés sur 50279)

5028 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des Etats, Administrations et O.S.B.L. du Reste du Monde ainsi que par des Organismes supranationaux et internationaux en Euros (ou en BEF convertis en EUROS), échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5027

5029 Titres d'emprunts à plus d'un an émis par des Etats, Administrations et O.S.B.L. du Reste du Monde ainsi que par des Organismes supranationaux et internationaux en devises étrangères (D.E.), échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5027

503
à
509

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 51

EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EMIS OU REPRIS PAR L'ENTITE COMPTABLE ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR

510

511 OLOS à plus d'un an d'échéance échéant dans les douze mois à venir (passifs) en EUROS

512 Emprunts publics à plus d'un an d'échéance en EUROS autres qu'OLOS échéant dans les douze mois à venir

513 Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés et échéant dans les douze mois à venir (E.S.C.)

514 Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à l'EURO est couvert par un dérivé et échéant dans les douze mois à venir (E.C.E.)

515 Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à cette devise est couvert par un dérivé contracté dans une autre devise étrangère échéant dans les douze mois à venir (E.C.D.)

516 Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir

517

à

519

51. EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EMIS OU REPRIS PAR L'ENTITE COMPTABLE ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR

510

511 OLOS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR (PASSIFS) EN EUROS

NB Voir NB du 512

5110

5111 OLOS à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir (passifs)

- 51110 Encours des OLOS à plus d'un an à la valeur nominale, échéant dans les douze mois à venir, en début de période
- Bg 51114 Remboursements à l'échéance à la valeur nominale lors de l'échange ou lors du rachat de titres au prix convenu (-)
- 51115 Différences sur titres échangés ou rachetés vs valeur nominale (-) ou (+)
- 51118 Transferts de la sous-classe 17, des emprunts (à la valeur nominale) échéant l'année suivante (+)
- 51119 Encours des OLOS à plus d'un an à la valeur nominale échéant dans les douze mois à venir, en fin de période (51110 à 51118 étant soldés sur 51119)

5112

à

5119

512 EMPRUNTS PUBLICS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE EN EUROS AUTRES QU'OLOS ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR

- NB
- a) Les encours en début de période correspondent aux montants transférés de la sous-classe 17 à la fin de l'année précédente au titre de montants échéant l'année suivante.
 - b) La ventilation par emprunt des sous-rubriques est à effectuer soit en "interface", soit en ajoutant un suffixe comptable.
 - c) Toutes les opérations relatives à des emprunts émis en devises étrangères sont à comptabiliser en EUROS dans les comptes de bilan et dans ceux de résultats et doivent donc être convertis.
 - d) La ventilation selon qu'il s'agit d'emprunts détenus par des tiers soumis au P.C.G. ou d'emprunts détenus par des tiers non soumis au P.C.G. se fera au stade de l'établissement des bilans consolidés et ce, à la lumière des données de détention fournies par les entités comptables.

5120

5121 Emprunts publics à plus d'un an en EUROS autres qu'à lots échéant dans les douze mois à venir

- 51210 Encours des emprunts à plus d'un an, à la valeur nominale échéant dans les douze mois à venir, en début de période
- Bg 51214 Remboursements à l'échéance à la valeur nominale (primes de remboursement et lots non compris) ou lors de l'échange de titres au prix convenu (-) et Rachats sur un marché ou hors marché (coûts des rachats) (-)
- 51215 Différences sur titres échangés vs valeur nominale (-) ou (+)
- 51216 Gains ou pertes en capital à la suite de rachats (-) ou (+)
- 51218 Transferts de la sous-classe 17, des emprunts (à la valeur nominale) échéant l'année suivante (+)
- 51219 Encours des emprunts à plus d'un an à la valeur nominale échéant dans les douze mois à venir, en fin de période (51210 à 51218 étant soldés sur 51219)

5122 Emprunts publics à lots à plus d'un an en EUROS échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5121

5123
à
5129

513 EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE CONTRACTES EN UNE DEVISE ETRANGERE ET DONT LE RISQUE N'EST PAS COUVERT PAR UNE OPERATION SUR DERIVES ET ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR (E.S.C.)

5130 E.S.C. à plus d'un an contractés en USD échéant dans les douze mois à venir

- 51300 Encours des E.S.C. à plus d'un an en USD échéant dans les douze mois à venir (à la valeur nominale convertie en EUROS au cours de change de la fin de période précédente), en début de période
- Bg 51304 Remboursements à l'échéance (à la valeur nominale) convertie en EUROS au cours de change de la date de remboursement (-), Remboursements lors de l'échange de titres au prix convenu et Rachats sur un marché ou hors marché (convertis les uns et les autres au cours de change de la date de l'opération (-)

- 51305 Différences sur titres échangés vs valeur nominale (-) ou (+)
- 51306 Gains ou pertes en capital suite à des rachats convertis au cours de change de la date de l'opération (-) ou (+)
- 51307 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion (-) ou (+)
- 51308 Transferts de la sous-classe 17 des emprunts (à la valeur nominale) échéant l'année suivante (+)
- 51309 Encours des E.S.C. à plus d'un an en USD échéant dans les douze mois à venir (à la valeur nominale convertie en EUROS au cours de change de la fin de période), en fin de période (51300 à 51308 étant soldés sur 51309)

5131 E.S.C. à plus d'un an contractés en JPY échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5130

5132 E.S.C. à plus d'un an contractés en CHF échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5130

**5133
à**

5139 E.S.C. à plus d'un an contractés dans une autre devise étrangère (GBP, SEK, DKK, CAD, etc.) échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue au 5130

NB Si un des pays émettant une de ces devises entre dans l'EURO, la devise en cause n'est plus à reprendre au titre de devise étrangère.

514 EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE CONTRACTES EN UNE DEVISE ETRANGERE MAIS DONT LE RISQUE DE CHANGE PAR RAPPORT A L'EURO EST COUVERT PAR UN DERIVE ET ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR (E.C.E.)

5140 E.C.E. à plus d'un an contractés en USD échéant dans les douze mois à venir

51400 Emprunts d'origine contractés à plus d'un an en USD

- 51400.0 Encours des E.C.E. à plus d'un an en USD échéant dans les douze mois à venir (à la valeur nominale convertie en EUROS au cours de change de la fin de période précédente), en début de période

- 51400.1 Transferts en cours de période à la rubrique 513 (E.S.C.) (-) ou de la rubrique 513 (E.S.C.) à la rubrique 514 (E.C.E.) (+) (convertis au cours de change du jour de l'opération)
- 51400.2 Transferts en cours de période à la rubrique 515 (E.C.D.) (-) ou de la rubrique 515 (E.C.D.) à la rubrique 514 (E.C.E.) (+) (convertis au cours de change du jour de l'opération)
- 51400.3
- Bg 51400.4 Remboursements à l'échéance (intérêts exclus) des emprunts d'origine contractés en USD (convertis au cours de change du jour de l'opération) (-)
- 51400.5
- et
- 51400.6
- 51400.7 Ecarts de conversion et différences de change actés sur remboursement à l'échéance (-) ou (+)
- 51400.8 Transferts de la sous-classe 17 en fin de période des E.C.E. en USD échéant l'année suivante, (convertis au cours de change de la fin de période) (+)
- 51400.9 Encours des E.C.E. à plus d'un an en USD échéant dans les douze mois (au cours de change du moment), en fin de période (51400.0 à 51400.8 étant soldés sur 51400.9)

51401 Actifs de couverture découlant de dérivés (= Passifs négatifs)

- 51401.0 Encours des actifs de couverture (convertis en EUROS au cours de change de la fin de la période précédente), en début de période
- 51401.1 Nouvelles opérations : capitaux à recevoir (convertis au cours de change du jour de l'opération) (-)
- Bg 51401.2 Nouvelles opérations optionnelles en faveur de l'entité comptable (converties au cours de change du jour de l'opération) (-)
- 51401.3
- 51401.4 Transferts en cours de période à la rubrique 515 (E.C.D.) (+) ou de la rubrique 515 (E.C.D.) à la rubrique 514 (E.C.E.) (-) (convertis au cours de change du jour de l'opération)
- 51401.5
- 51401.6 Capitaux reçus lors de la liquidation de la couverture (convertis au cours de change du jour de l'opération) (-)
- 51401.7 Ecarts de conversion et différences de change lors de la liquidation de la couverture (+) ou (-)
- 51401.8 Transfert de la sous-classe 17 en fin de période des couvertures échéant l'année suivante (convertis au cours de change de la fin de période) (-)
- 51401.9 Encours des actifs de couverture (au cours de change du moment), en fin de période (51401.0 à 51401.8 étant soldés sur 51401.9)

NB Etant donné que ces actifs sont comptabilisés au passif du bilan comme des passifs négatifs des signes (+) deviennent (-) et les signes (-) deviennent (+); notamment l'encours des actifs de couverture est à comptabiliser en négatif au Passif du bilan.

51402 Passifs découlant de dérivés (contrepartie des actifs de couverture)

- 51402.0 Encours des passifs découlant de dérivés (convertis en EUROS au cours de change à la fin de la période précédente) en début de période
- 51402.1 Nouvelles opérations : capitaux à livrer (convertis au cours de change du jour de l'opération) (+)

- 51402.2
- et
- 51402.3
- 51402.4 Transferts en cours de période à la rubrique 515 (E.C.D.) (-) ou de la rubrique 515 (E.C.D.) à la rubrique 514 (E.C.E.) (+) (convertis au cours de change du jour de l'opération)
- 51402.5
- 51402.6 Capitaux livrés lors de la liquidation de la couverture (convertis au cours de change du jour de l'opération) (+)
- 51402.7 Ecart de conversion et différences de change actées lors de la liquidation de la couverture (-) ou (+)
- 51402.8 Transferts de la sous-classe 17 en fin de période des couvertures échéant l'année suivante (convertis au cours de change de la fin de période) (+)
- 51402.9 Encours des passifs découlant de dérivés en fin de période (au cours de change de moment) (55402.0 à 51402.8 étant soldé sur 51402.9)

5141 E.C.E. à plus d'un an contractés en JPY

Ventilation comptable analogue au 5140

5142 E.C.E. à plus d'un an contractés en CHF

Ventilation comptable analogue au 5140

5143

à

5149 E.C.E. à plus d'un an contractés dans une autre devise étrangère (GBP, SEK, DKK, CAD, etc.)

Ventilation comptable analogue au 5140

515 EMPRUNTS A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE CONTRACTES EN UNE DEVISE ETRANGERE MAIS DONT LE RISQUE DE CHANGE PAR RAPPORT A CETTE DEVISE EST COUVERT PAR UN DERIVE CONTRACTE DANS UNE AUTRE DEVISE ETRANGERE ET ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR (E.C.D.)

5150 E.C.D. à plus d'un an contractés en USD

51500 Emprunts d'origine contractées à plus d'un an en USD

- 51500.0 Encours des E.C.D. à plus d'un an en USD échéant dans les douze mois à venir (à la valeur nominale convertie en EUROS au cours de change de la fin de la période précédente), en début de période
- 51500.1 Transferts en cours de période à la rubrique 513 (E.S.C.) (-) ou de la rubrique 513 (E.S.C.) à la rubrique 515 (E.C.D.) (+) (convertis au cours de change du jour de l'opération)
- 51500.2 Transferts en cours de période à la rubrique 514 (E.C.E.) (-) ou de la rubrique 514 (E.C.E.) à la rubrique 515 (E.C.D.) (+) (convertis au cours de change du jour de l'opération)
- 51500.3
- Bg 51500.4 Remboursements à échéance (intérêts exclus) des emprunts d'origine contractés en USD (convertis au cours de change du jour de l'opération) (-)
- 51500.5
- et
- 51500.6
- 51500.7 Ecarts de conversion et différences de change actés sur remboursements à l'échéance (-) ou (+)
- 51500.8 Transferts de la sous-classe 17 en fin de période des E.C.D. en USD échéant l'année suivante (convertis au cours du change de la fin de période) (+)
- 51500.9 Encours des E.C.D. à plus d'un an en USD échéant dans les douze mois à venir (au cours du change du moment), en fin de période (51500.0 à 51500.8 étant soldés sur 51500.9)

51501 Actifs de couverture découlant de dérivés (= passifs négatifs)

- 51501.0 Encours des actifs de couverture (convertis en EUROS au cours de change de la fin de la période précédente) (-) en début de période
- 51501.1 Nouvelles opérations : capitaux à recevoir (convertis au cours de change du jour de l'opération) (-)
- Bg 51501.2 Nouvelles opérations optionnelles en faveur de l'entité comptable (converties au cours de change du jour de l'opération) (-)
- 51501.3
- 51501.4 Transferts en cours de période à la rubrique 514 (E.C.E.) (+) ou de la rubrique 514 (E.C.E.) à la rubrique 515 (E.C.D.) (-) (convertis au cours de change du jour de l'opération)
- 51501.5
- 51501.6 Capitaux reçus lors de la liquidation de la couverture (convertis au cours de change du jour de l'opération) (-)
- 51501.7 Ecarts de conversion et différences de change lors de la liquidation de la couverture (+) ou (-)
- 51501.8 Transferts de la sous-classe 17 en fin de période des couvertures échéant l'année suivante (convertis au cours de change de la fin de période) (-)
- 51501.9 Encours des actifs de couverture en fin de période (au cours de change du moment), en fin de période (51501.0 à 51500.8 étant soldés sur 51500.9)

NB Voir NB du 17401

51502 Passifs découlant de dérivés (contrepartie des actifs de couverture)

- 51502.0 Encours des passifs découlant de dérivés (convertis en EUROS au cours de change de la fin de la période précédente), en début de période
- 51502.1 Nouvelles opérations : capitaux à livrer (converties au cours de change du jour de l'opération) (+)
- 51502.2
- et
- 51502.3
- 51502.4 Transferts en cours de période à la rubrique 514 (E.C.E.) (-) ou de la rubrique 514 (E.C.E.) à la rubrique 515 (E.C.D.) (+) (convertis au cours de change du jour de l'opération)
- 51502.5
- 51502.6 Capitaux livrés lors de la liquidation anticipée de la couverture (convertis au cours de change du jour de l'opération) (+)
- 51502.7 Ecart de conversion et différences de change actés lors de la liquidation de la couverture (-) ou (+)
- 51502.8 Transfert de la sous-classe 17 en fin de période des couvertures échéant l'année suivante (convertis au cours de change de la fin de période) (+)
- 51502.9 Encours des passifs découlant de dérivés (au cours de change du moment), en fin de période (51502.0 à 51502.8 étant soldés sur 51502.9)

5151 E.C.D. à plus d'un an contractés en JPY

Ventilation comptable analogue au 5150

5152 E.C.D. à plus d'un an contractés en CHF

Ventilation comptable analogue au 5150

5153

à

5159 E.C.D. à plus d'un an contractés dans une autre devise étrangère (GBP, SEK, DKK, CAD, etc.)

Ventilation comptable analogue au 5150

516 EMPRUNTS PRIVES A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE CONTRACTES EN EUROS AUPRES DE TIERS NON SOUMIS AU P.C.G. ECHEANT DANS LES DOUZE MOIS A VENIR

5160

5161 Emprunts privés à plus d'un an contractés en EUROS auprès d'établissement de crédit échéant dans les douze mois à venir

- 51610 Encours des emprunts privés à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir, en début de période
- 51614 Remboursements à l'échéance (-)
- 51617 Transferts en capital suite à des abandons de créances de tiers (-)
- 51618 Transferts de la sous-classe 17 en fin de période des emprunts privés échéant l'année suivante (+)
- 51619 Encours des emprunts privés à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir, en fin de période (51610 à 51618 étant soldés sur 51619)

5162 Emprunts privés à plus d'un an contractés en EUROS auprès d'autres tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogue à 5161

5163
à
5168

5169 Emprunts privés à plus d'un an auprès de tiers non soumis au P.C.G. non ventilés, échéant dans les douze mois à venir

Ventilation comptable analogues à 5161

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 52

**CERTIFICATS DE TRESORERIE, BONS DU TRESOR ET TITRES
ANALOGUES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE DETENUS
PAR L'ENTITE COMPTABLE
(y compris ceux émis par l'entité comptable)**

520

521 Certificats de trésorerie et Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS

522 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en Devises étrangères

523 Autres titres à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui en relèvent

524 Titres à un an au plus d'échéance émis par les Communautés et les Régions et les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui en relèvent

525 Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G.

526

à

529

52. CERTIFICATS DE TRESORERIE, BONS DU TRESOR ET TITRES ANALOGUES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE DETENUS PAR L'ENTITE COMPTABLE (Y COMPRIS CEUX EMIS PAR L'ENTITE COMPTABLE)

NB Cf. le NB e) du 500

520

521 CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS DU TRESOR A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR LE POUVOIR FEDERAL EN EUROS

NB Les encours des sous-rubriques sont des encours à la valeur nominale.

5210

5211 Certificats de trésorerie à trois mois d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS

- 52110 Encours des certificats de trésorerie émis par le P.F. à trois mois d'échéance en FB à la valeur nominale, en début de période
- 52111 Acquisitions au prix de souscription, d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 52112 Différences entre le prix d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-) (dont la contrepartie est à imputer en produits ou charges d'intérêts de l'exercice ou à proratiser si l'échéance tombe l'année suivante)
- 52113 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou Cessions non onéreuses par l'entité (-)
- 52114 Remboursements à l'échéance (-), Ventes et cessions onéreuses (-)
- 52116 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 52119 Encours des certificats de trésorerie émis par le P.F. à trois mois d'échéance à la valeur nominale, en fin de période (52110 à 52216 étant soldés sur 52119)

5212 Certificats de trésorerie à six mois d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5211

5213 Certificats de trésorerie à neuf mois d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5211

NB Actuellement, il n'y a pas de certificats de trésorerie émis à neuf mois d'échéance par le Pouvoir fédéral.

5214 Certificats de trésorerie à douze mois d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5211

5215 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5211

5216
à
5218

5219 Certificats de trésorerie et Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS, non ventilés

Ventilation comptable analogue au 5211 - non ventilés

522 BONS DU TRESOR A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR LE POUVOIR FEDERAL EN DEVISES ETRANGERES

5220
à
5228

5229 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en Devises étrangères (D.E.) non ventilés

- 52290 Encours des bons du Trésor émis par le P.F. à un an au plus d'échéance en D.E. (converties en EUROS et à la valeur nominale) en début de période n.v.
- 52291 Acquisitions au prix de souscription, d'achat ou de cessions onéreuses (+) n.v.
- 52292 Différences entre le prix d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-) (dont la contrepartie est à imputer en produits ou charges d'intérêts de l'exercice ou à proratiser) n.v.

- 52293 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou Cessions non onéreuses par l'entité (-) n.v.
- 52294 Remboursements à l'échéance (-), Ventes et cessions onéreuses (-) n.v.
- 52295 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 52297 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période (+) ou (-) ou aux différences de change constatées lors de ventes, de cessions onéreuses et de remboursements à l'échéance (+) ou (-) n.v.
- 52299 Encours des bons du Trésor émis par le P.F. à un an au plus d'échéance en D.E. à la valeur nominale (au cours de change du moment), en fin de période (52290 à 52297 étant soldés sur 52299) n.v.

523 AUTRES TITRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR LE POUVOIR FEDERAL ET LES O.A.P. (SOUMIS AU P.C.G.) QUI EN RELEVENT

5230

5231 Autres titres à un an d'échéance émis par le Pouvoir fédéral

- 52310 Encours des autres titres à un an au plus d'échéance (en EUROS ou convertis en EUROS et à la valeur nominale), en début de période
- 52311 Acquisitions au prix de souscription, d'achat ou de cessions onéreuses (+)
- 52312 Différences entre le prix d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-) (dont la contrepartie est à imputer en produits ou charges d'intérêts de l'exercice ou à proratiser)
- 52313 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou Cessions non onéreuses par l'entité (-)
- 52314 Amortissements à l'échéance (-), Ventes et cessions onéreuses (-)
- 52316 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 52317 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période (+) ou (-) ou aux différences de change constatées lors de ventes, de cessions onéreuses et de remboursements à l'échéance de titres émis en D.E. (+) ou (-)
- 52319 Encours des autres titres à un an au plus d'échéance (en EUROS ou convertis en EUROS et à la valeur nominale), en fin de période (52310 à 52317 étant soldés sur 52319)

5232 Titres à un an au plus d'échéance émis par des O.A.P. (Soumis au P.C.G.) qui relèvent du Pouvoir fédéral

Ventilation comptable analogue au 5231

5233
à
5238

5239 Autres titres à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui en relèvent, non ventilés

Ventilation comptable analogue au 5231 - non ventilés

524 TITRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR LES COMMUNAUTES ET REGIONS ET LES O.A.P. (SOU MIS AU P.C.G.) QUI EN RELEVENT

5240 Titres à un an au plus d'échéance émis par la Communauté flamande

- 52400 Encours des titres à un an au plus d'échéance (en EUROS ou convertis en EUROS et à la valeur nominale), en début de période
- 52401 Acquisitions au prix de souscription, d'achat ou de cessions onéreuses (+)
- 52402 Différences entre le prix d'acquisition et la valeur nominale (+) ou (-) (dont la contrepartie est à imputer en produits ou charges d'intérêts de l'exercice ou à proratiser)
- 52403 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou Cessions non onéreuses par l'entité (-)
- 52404 Amortissements à l'échéance (-), Ventes et cessions onéreuses (-)
- 52406 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 52407 Gains ou pertes en capital suite aux différences de change constatées lors de ventes, de cessions onéreuses et de remboursements à l'échéance de titres émis an D.E. (+) ou (-)
- 52409 Encours des titres à un an au plus d'échéance (en EUROS ou convertis en EUROS et à la valeur nominale), en fin de période (52400 à 52407 étant soldés sur 52409)

5241 Titres à un an au plus d'échéance émis par les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui relèvent de la Communauté flamande

Ventilation comptable analogue au 5240

5242 Titres à un an au plus d'échéance émis par la Communauté française

Ventilation comptable analogue au 5240

5243 Titres à un an au plus d'échéance émis par les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui relèvent de la Communauté française

Ventilation comptable analogue au 5240

5244 Titres à un an au plus d'échéance émis par la Communauté germanophone

Ventilation comptable analogue au 5240

5245 Titres à un an au plus d'échéance émis par les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui relèvent de la Communauté germanophone

Ventilation comptable analogue au 5240

5246 Titres à un an au plus d'échéance émis par la Région wallonne

Ventilation comptable analogue au 5240

5247 Titres à un an au plus d'échéance émis par les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui relèvent de la Région wallonne

Ventilation comptable analogue au 5240

5248 Titres à un an au plus d'échéance émis par la Région de Bruxelles-Capitale

Ventilation comptable analogue au 5240

5249 Titres à un an au plus d'échéance émis par les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui relèvent de la Région de Bruxelles-Capitale

Ventilation comptable analogue au 5240

**525 TITRES AUTRES QU' ACTIONS A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR DES TIERS
NON SOUMIS AU P.C.G.**

5250 Titres à un an au plus d'échéance émis par des Etablissements de l'enseignement autonome subsidié

Ventilation comptable analogue au 5240

5251 Titres à un an au plus d'échéance émis par des O.A.P. non soumis au P.C.G.

Ventilation comptable analogue au 5240

5252 Titres à un an au plus d'échéance émis par des Organismes de sécurité sociale

Ventilation comptable analogue au 5240

5253 Titres à un an au plus d'échéance émis par des Administrations locales

Ventilation comptable analogue au 5240

5254 Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par des Etablissements de crédit résidants

Ventilation comptable analogue au 5240

5255 Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par d'autres Entreprises résidentes privées et par des O.S.L.B. à leur service

Ventilation comptable analogue au 5240

5256 Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par d'autres Entreprises résidentes publiques

Ventilation comptable analogue au 5240

5257 Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par des Etablissements de crédit non résidents

Ventilation comptable analogue au 5240

5258 Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par d'autres entités du Reste du Monde (Entreprises non résidentes autres qu'établissements de crédit, Administrations, Organismes supra-nationaux et internationaux, etc)

Ventilation comptable analogue au 5240

5259 Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G., non ventilés

Ventilation comptable analogue au 5240 - non ventilés

526
à
529

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 53

**CERTIFICATS DE TRESORERIE, BONS DU TRESOR ET TITRES ANALOGUES
A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR L'ENTITE COMPTABLE -
MONNAIES EMISES PAR LE FONDS MONETAIRE (S.A.C.A.)**

530

531 Certificats de trésorerie et Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le
Pouvoir fédéral en EUROS

532 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en Devises
étrangères

533 Autres titres analogues à un an au plus d'échéance émis par l'entité comptable

534

à

537

538 Monnaies émises par le S.A.C.A. - Fonds monétaire (emprunt sous forme de
monnaie métallique émise dans le public)

539

53. CERTIFICATS DE TRESORERIE, BONS DU TRESOR ET TITRES ANALOGUES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR L'ENTITE COMPTABLE - MONNAIES EMISES PAR LE FONDS MONETAIRE (S.A.C.A.)

NB Actuellement, les émissions d'emprunts à un an au plus ne sont pas considérées comme des opérations budgétaires pas plus que leurs remboursements par le Pouvoir fédéral. Les autres entités pourraient les considérer comme des opérations budgétaires. D'où, l'indication à certains postes du signe "Bg" ou "-".

530

531 CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS DU TRESOR A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR LE POUVOIR FEDERAL EN EUROS

5310

5311 Certificats de trésorerie à trois mois d'échéance en EUROS

- 53110 Encours des certificats de trésorerie émis à trois mois d'échéance en EUROS (à la valeur nominale), en début de période
- Bg ou - 53111 Nouveaux certificats de trésorerie émis (au prix d'émission) (+)
- Bg ou - 53112 Différences d'émission par rapport à la valeur nominale (+) ou (-) (dont la contrepartie est à imputer en charges ou produits d'intérêts de l'exercice ou à proratiser si le titre échoit l'année suivante)
- Bg ou - 53114 Remboursements à l'échéance (-)
- 53119 Encours des certificats de trésorerie émis à trois mois d'échéance en EUROS (à la valeur nominale), en fin de période (53110 à 53114 étant soldés sur 53119)

5312 Certificats de trésorerie à six mois d'échéance en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5311

5313 Certificats de trésorerie à neuf mois d'échéance en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5311

5314 Certificats de trésorerie à douze mois d'échéance en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5311

5315 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5311

5316 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance contractés en U.S.D. mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé

Ventilation comptable analogue au 5311

5317 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance contractés en J.P.Y. mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé

Ventilation comptable analogue au 5311

5318 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance contractés en C.H.F. mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé

Ventilation comptable analogue au 5311

5319 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance contractés dans une autre devise étrangère mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé

Ventilation comptable analogue au 5311

532 BONS DU TRESOR A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR LE POUVOIR FEDERAL EN DEVISES ETRANGERES

5320

à

5328

5329 Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en devises étrangères - non ventilés

- 53290 Encours des bons du Trésor émis à un an au plus d'échéance (à la valeur nominale et convertis en EUROS), en début de période n.v.
- Bg ou - 53291 Nouveaux bons de trésorerie émis (au prix d'émission) (+) n.v.
- Bg ou - 53292 Différences d'émission par rapport à la valeur nominale (+) ou (-) (dont la contrepartie est à imputer en charges ou produits de l'exercice ou à proratiser si le titre échoit l'année suivante) n.v.
- Bg ou - 53294 Remboursements à l'échéance (-) n.v.
- 53297 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période (-) ou (+) ou aux différences de change constatées lors de remboursements à l'échéance (-) ou (+) n.v.
- 53299 Encours des bons du Trésor émis à un an au plus d'échéance (à la valeur nominale et convertis en EUROS), en fin de période n.v. (53290 à 53297 étant soldé sur 53299)

533 AUTRES TITRES ANALOGUES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EMIS PAR L'ENTITE COMPTABLE

5330

5331 Autres titres analogues émis à un an au plus d'échéance en EUROS

- 53310 Encours des titres émis à un an au plus d'échéance en EUROS (à la valeur nominale), en début de période
- Bg ou - 53311 Nouveaux titres émis (au prix d'émission) (+)
- Bg ou - 53312 Différences d'émission par rapport à la valeur nominale (+) ou (-) (dont la contrepartie est à imputer en charges ou produits de l'exercice ou à proratiser si le titre échoit l'année suivante)
- Bg ou - 53314 Remboursements à l'échéance (-)
- 53319 Encours des titres émis à un an au plus d'échéance en EUROS (à la valeur nominale), en fin de période (53310 à 53314 étant soldés sur 53319)

5332 Autres titres analogues émis à un an au plus d'échéance en Devises étrangères

- 53320 Encours des titres émis à un an au plus d'échéance en devises étrangères (à la valeur nominale et convertis en EUROS), en début de période
- Bg ou - 53321 Nouveaux titres émis (au prix d'émission) (+)
- Bg ou - 53322 Différences d'émission (+) ou (-) (dont la contrepartie est à imputer en charges ou produits de l'exercice ou à proratiser si le titre échoit l'année suivante)
- Bg ou - 53324 Remboursements à l'échéance (-)
- 53327 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période (-) ou (+) ou aux différences de change constatées lors de remboursements à l'échéance (-) ou (+)
- 53329 Encours des titres émis à un an au plus d'échéance en Devises étrangères (à la valeur nominale et convertis en EUROS), en fin de période (53320 à 53327 étant soldés sur 53329)

5333
à
5338

5339 **Autres titres analogues émis à un an au plus d'échéance, non ventilés**

Ventilation comptable analogue au 5332 - non ventilés

534
à
537

538 **MONNAIES EMISES PAR LE S.A.C.A. - FONDS MONETAIRE (EMPRUNT SOUS FORME DE MONNAIE METALLIQUE EMISE DANS LE PUBLIC)**

5380

5381 **Valeur des pièces de monnaie émises en EUROS par le Fonds monétaire (S.A.C.A. du Service public fédéral Finances)**

- 53810
- à
- 53818 Encours des pièces de monnaie émises, ventilés en fonction de leur nature

5382 **Valeur des pièces de monnaie émises en francs belges par le Fonds monétaire et toujours en circulation**

- 53820
- à
- 53828 Encours des pièces de monnaie encore en circulation, ventilés en fonction de leur nature

5383
à
5389

539

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 54

ACTIONS ET PARTS NE CONSTITUANT PAS UNE PARTICIPATION

- 540 Actions et parts d'entreprises résidentes cotées sur un marché (A.E.R.M.)**
- 541 Actions et parts d'entreprises non résidentes cotées sur un marché (A.E.N.R.M.)**
- 542 Actions et parts d'entreprises résidentes non cotées sur un marché (A.E.R.N.M.)**
- 543 Actions et parts d'entreprises non résidentes non cotées sur un marché (A.E.N.R.N.M.)**
- 544**
- 545 Parts d'organismes de placement collectif**
- 546**
- 547 Parts de coopératives**
- 548 Certificats fonciers**
- 549 Autres titres de placement**

54. ACTIONS ET PARTS NE CONSTITUANT PAS UNE PARTICIPATION

- NB** a) Les actions, parts et instruments financiers dérivés font l'objet d'un suivi individuel en "interface" et en fonction de la classification boursière officielle pour les titres cotés sur un marché.
- b) Les actions cotées sur un marché font l'objet d'une réévaluation au moins au 31 décembre, basée sur les cours de bourse; celles non cotées sur un marché font l'objet d'une réévaluation sur la base de leur valeur de réalisation.
- c) Les actions et parts non cotées sur un marché sont distinguées selon qu'elles sont libellées en EUROS ou en Devises étrangères. Il est prévu que s'il s'agit d'anciennes actions libellées en BEF elles sont converties en EUROS. Il se pourrait que l'entité comptable détienne des actions libellées dans une monnaie autre que le BEF passée à l'EURO. Si ce cas rare se présentait, il faudrait également les convertir en EUROS et les assimiler à des actions et parts libellées en EUROS.

C.S.B.

540 ACTIONS ET PARTS D'ENTREPRISES RESIDANTES COTEES SUR UN MARCHÉ (A.E.R.M.)

5400

5401 Actions et parts d'entreprises résidentes cotées sur un marché en EUROS

- 54010.0 Valeur comptable des A.E.R.M. cotées en EUROS, en début de période
- Bg 54011 Acquisitions au prix de souscription (+) ou au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 54012 Nouveaux titres reçus en échange de titres supprimés (+) et Titres acquis par remise de Warrants (+)
- 54013 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 54014 Ventes, cessions onéreuses et extinctions (-)
- 54015 Titres échangés contre de nouveaux titres (-)
- 54016 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54018 Plus-values de réévaluation vs cote (+) ou Moins-values de réévaluation vs cote (-)
- 54019 Transferts au 542 d'actions n'étant plus cotées sur un marché (-) ou Transferts du 542 d'actions qui n'étaient pas encore cotées (+)
- 54010.9 Valeur comptable des A.E.R.M. cotées en EUROS, en fin de période (54010.0 à 54019 étant soldés sur 54010.9)

5402 Actions et parts d'entreprises résidentes non cotées en EUROS mais cotées sur un marché en Devises étrangères (D.E.)

- 54020.0 Valeur comptable des A.E.R.M. cotées en D.E. et converties en EUROS en début de période

- Bg 54021 Acquisitions au prix de souscription (+) ou au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 54022 Nouveaux titres reçus en échange de titres supprimés (+) et Titres acquis par remise de Warrants (+)
- 54023 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 54024 Ventes, cessions onéreuses et extinctions (-)
- 54025 Titres échangés contre de nouveaux titres (-)
- 54026 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54027 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période (+) ou (-) ou aux différences de change constatées lors de ventes ou de cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54028 Plus-values de réévaluation vs cote (+) ou Moins-values de réévaluation vs cote (-)
- 54029 Transferts au 504 d'actions n'étant plus cotées sur un marché (-) ou Transferts du 504 d'actions qui n'étaient pas encore cotées (+)
- 54020.9 Valeur comptable des A.E.R.M. cotées en D.E. (converties en EUROS), en fin de période (54020.0 à 54029 étant soldés sur 54020.9)

5403

à

5408

5409 Actions et parts d'entreprises résidentes cotées sur un marché en EUROS ou converties en EUROS, non ventilées

- 54090.0 Valeur comptable des A.E.R.M. cotées non ventilées EN EUROS ou converties en EUROS, en début de période
- Bg 54091 Acquisition au prix de souscription n.v. (+) ou au prix d'achat ou de cession onéreuse n.v. (+)
- 54092 Nouveaux titres reçus en échange de titres supprimés n.v. (+) et Titres acquis par remise de Warrants n.v. (+)
- 54093 Cessions non onéreuses n.v. au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 54094 Ventes, cessions onéreuses et extinctions n.v. (-)
- 54095 Titres échangés contre de nouveaux titres n.v. (-)
- 54096 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses n.v. (+) ou (-)
- 54097 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion de D.E. (+) ou (-) ou aux différences de change constatées lors de ventes ou de cessions onéreuses n.v. (+) ou (-)
- 54098 Plus-values de réévaluation vs cote n.v. (+) ou Moins-values de réévaluation vs cote n.v. (-)
- 54099 Transferts au 542 d'actions n'étant plus cotées sur un marché n.v. (-) ou Transferts du 542 d'actions qui n'étaient pas encore cotées n.v. (+)
- 54090.9 Valeur comptable des A.E.R.M. cotées non ventilées en EUROS ou converties en EUROS, en fin de période (54090.0 à 54099 étant soldés sur 54090.9)

541 ACTIONS ET PARTS D'ENTREPRISES NON RESIDENTANTES COTEES SUR UN MARCHÉ (A.E.N.R.M)

5410

5411 Actions et parts d'entreprises non résidentes cotées sur un marché en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5401 (A.E.R.M. étant remplacé par A.E.N.R.M.)

5412 Actions et parts d'entreprises non résidentes cotées sur un marché en Devises étrangères (DE)

Ventilation comptable analogue au 5402

5413

à

5418

5419 Actions et parts d'entreprises non résidentes cotées sur un marché en EUROS ou converties en EUROS, non ventilées

Ventilation comptable analogue au 5409

542 ACTIONS ET PARTS D'ENTREPRISES RESIDANTES NON COTEES SUR UN MARCHÉ (A.E.R.N.M.)

5420

5421 Actions et parts d'entreprises résidentes non cotées sur un marché (A.E.R.N.M.), libellées en EUROS

- 54210.0 Valeur comptable des A.E.R.N.M. libellées en EUROS, en début de période
- Bg 54211 Acquisitions au prix de souscription (+) ou au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 54212 Nouveaux titres reçus en échange de titres supprimés (+)
- 54213 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 54214 Ventes, cessions onéreuses et extinctions (-)
- 54215 Titres disparaissant à la suite d'échanges contre de nouveaux titres (-)
- 54216 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54218 Plus-values de réévaluation éventuelle vs leurs bilans (+) ou Moins-values de réévaluation éventuelle vs leurs bilans (-)
- 54219 Transferts au 500 d'actions dorénavant cotées (-) ou Transferts du 500 d'actions qui ne sont plus cotées (+)
- 54210.9 Valeur comptable des A.E.R.N.M. libellées en EUROS, en fin de période (54210.0 à 54219 étant soldés sur 54210.9)

5422 Actions et parts d'entreprises résidentes non cotées sur un marché (A.E.R.N.M.) libellées en Devises étrangères (D.E.)

- 54220.0 Valeur comptable des A.E.R.N.M. libellées en D.E. et converties en EUROS, en début de période
- Bg 54221 Acquisitions au prix de souscription (+) ou au prix d'achat ou de cession onéreuse (+)
- 54222 Nouveaux titres reçus en échange de titres supprimés (+)
- 54223 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 54224 Ventes, cessions onéreuses et extinctions (-)
- 54225 Titres disparaissant à la suite d'échanges contre de nouveaux titres (-)
- 54226 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 55227 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période (+) ou (-) ou aux différences de change constatées lors de ventes ou de cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54228 Plus-values de réévaluation éventuelle vs leurs bilans (+) ou Moins-values de réévaluation éventuelle vs leurs bilans (-)
- 54229 Transferts au 500 d'actions dorénavant cotées (-) ou Transferts du 500 d'actions qui ne sont plus cotées (+)
- 54220.9 Valeur comptable des A.E.R.N.M. libellées en D.E. et converties en EUROS, en fin de période (54220.0 à 54229 étant soldés sur 54220.9)

5423

à

5428

5429 Actions et parts d'entreprises résidentes non cotées sur un marché, libellées en EUROS ou converties en EUROS, non ventilées

Ventilation comptable analogue aux 5421 et 5422

543 ACTIONS ET PARTS D'ENTREPRISES NON RESIDENTES NON COTEES SUR UN MARCHE (A.E.N.R.N.M.)

5430

5431 Actions et parts d'entreprises non résidentes non cotées sur un marché (A.E.N.R.N.M.) libellées en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5421

5432 Actions et parts d'entreprises non résidentes non cotées sur un marché (A.E.N.R.N.M.) libellées en Devises étrangères (D.E.)

Ventilation comptable analogue au 5422

5433
à
5438

5439 Actions et parts d'entreprises non résidentes non cotées sur un marché libellées en EUROS ou converties en EUROS, non ventilées

Ventilation comptable analogue aux 5421 et 5422

544

545 PARTS D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

5450

5451 Parts d'organismes de placement collectif belges (P.O.P.C.B.) cotées sur un marché en EUROS

- 54510.0 Valeur comptable des P.O.P.C.B. cotées en EUROS, en début de période
- Bg 54511 Acquisitions au prix de souscription (+) ou au prix d'achat ou de cession onéreuse (-)
- 54513 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 54514 Ventes et cessions onéreuses (-)
- 54516 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54518 Plus-values de réévaluation vs cote (+) ou Moins-values de réévaluation vs cote (-)
- 54510.9 Valeur comptable des P.O.P.C.B. cotées en EUROS, en fin de période (54510.0 à 54518 étant soldés sur 54510.9)

5452 Parts d'organismes de placement collectif belges (P.O.P.C.B.) cotées sur un marché en Devises étrangères (D.E.)

- 57520.0 Valeur comptable des P.O.P.C.B cotées en D.E. et converties en EUROS, en début de période
- Bg 54521 Acquisitions au prix de souscription (+) ou au prix d'achat ou de cession onéreuse (-)
- 54523 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 54524 Ventes et cessions onéreuses (-)
- 54526 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54527 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période (+) ou (-) ou aux différences de change constatées lors de ventes ou de cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54528 Plus-values de réévaluation vs coté (+) ou Moins-values de réévaluation vs coté (-)
- 54520.9 Valeur comptable des P.O.P.C.B. cotées en D.E. et converties en EUROS, en fin de période (54520.0 à 54528 étant soldés sur 54520.9)

5453 Parts d'organismes de placement collectif étrangers (P.O.P.C.E.) cotées sur un marché en EUROS

Ventilation comptable analogue au 5451

5454 Parts d'organismes de placement collectif étrangers (P.O.P.C.E.) cotées sur un marché en Devises étrangères (D.E.)

Ventilation comptable analogue au 5452

5455

à

5458

5459 Parts d'organismes de placement collectif cotées en EUROS ou converties en EUROS, non ventilées

Ventilation comptable analogue aux 5451 et 5452

546

547 PARTS DE COOPERATIVES

5470

5471 Parts de coopératives belges libellées en EUROS

- 54710.0 Valeur comptable des parts de coopératives libellées en EUROS, en début de période
- Bg 54711 Acquisitions au prix de souscription (+) ou au prix d'achat ou de cessions onéreuses (+)
- 54713 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 54714 Ventes, cessions onéreuses et extinctions (-)
- 54716 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54718 Plus-values de réévaluation éventuelle vs leurs bilans (+) ou Moins-values de réévaluation éventuelle vs leurs bilans (-)
- 54710.9 Valeur comptable des parts de coopératives libellées en EUROS, en fin de période (54710.0 à 54718 étant soldés sur 54710.9)

5472

à

5478

NB S'il devait y avoir des parts de coopératives étrangères libellées en Devises étrangères, il y aurait lieu d'ouvrir une sous-rubrique "ad hoc" en s'inspirant du 5452.

5479 Parts de coopératives libellées en EUROS ou converties en EUROS, non ventilées

Ventilation comptable analogue au 5471 (et éventuellement du 5452 adapté) - non ventilées

548 CERTIFICATS FONCIERS

5480

5481 Certificats fonciers libellés en EUROS

- 54810.0 Valeur comptable des certificats fonciers cotés en EUROS, en début de période
- Bg 54811 Acquisitions au prix de souscription (+) ou au prix d'achat ou de cessions onéreuses (+)
- 54813 Cessions non onéreuses au profit de l'entité (+) ou par l'entité (-)
- Bg 54814 Ventes, cessions onéreuses et extinctions (-)
- 54816 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes et cessions onéreuses (+) ou (-)
- 54818 Plus-values de réévaluation vs cote (+) ou Moins-values de réévaluation vs cote (-)
- 54819 Transferts au 5082 de certificats n'étant plus cotés sur un marché (-) ou Transferts du 5082 de certificats qui n'étaient pas cotés (+)
- 54810.9 Valeur comptable des certificats fonciers cotés en EUROS, en fin de période (54810.0 à 54819 étant soldés sur 54810.9)

5482

à

5488

NB S'il y avait éventuellement des certificats fonciers libellés en Devises étrangères, il y aurait lieu d'ouvrir une sous-rubrique "ad hoc" en s'inspirant du 5452.

5489 Certificats fonciers, non ventilés

Ventilation comptable analogue aux 5481 (et éventuellement au 5482 adapté) - non ventilés

549 AUTRES TITRES DE PLACEMENT

5490

à

5498

- 54900
- à
- 54989 A ventiler selon la nature des autres titres de placement et en fonction de l'évolution de leur encours

5499 Non ventilés

Ventilation comptable en fonction de l'évolution de leur encours

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 55

COMPTES BANCAIRES ET POSTAUX A VUE - CAISSES ESPECES ET TIMBRES - VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT - VIREMENTS FINANCIERS INTERNES

550 Comptes à vue à la B.N.B.

551 Comptes postaux

552 Comptes à vue en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit résidents

553 Comptes à vue en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit non résidents

554 Comptes à vue en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidents

555 Comptes à vue en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidents

556 Caisses espèces et équivalents

557 Valeurs échues à l'encaissement (présentées ou à présenter)

558 Virements financiers internes

559

55. COMPTES BANCAIRES ET POSTAUX A VUE - CAISSES ESPECES ET TIMBRES - VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT - VIREMENTS FINANCIERS INTERNES

550 COMPTES A VUE A LA B.N.B.

NB Ces comptes sont débités et crédités en fonction des opérations financières les concernant

5500

à

5509 Comptes à vue à la B.N.B. (à ventiler par nature)

- 55000
- à
- 55099

551 COMPTES POSTAUX

NB Ces comptes sont débités et crédités en fonction des opérations financières les concernant

5510 Comptes postaux des comptables centralisateurs du Pouvoir fédéral

- 55100
- 55101 Compte de Postchèque du comptable centralisateur des recettes du Pouvoir fédéral
- 55102 Compte de Postchèque du comptable centralisateur des dépenses du Pouvoir fédéral
- 55103
- à
- 55109

5511

à

5514 Comptes postaux des comptables ordinaires du Pouvoir fédéral

- 55110
- à
- 55149

5515

à

5516 Comptes postaux des comptables extraordinaires du Pouvoir fédéral

- 55150
- à
- 55169

5517 Comptes postaux des S.A.C.A. du Pouvoir fédéral

- 55170
- à
- 55179

5518 Comptes postaux ouverts par toute autre entité comptable soumise au P.C.G.

- 55180
- à
- 55189

5519 Comptes postaux ouverts à l'Etranger par l'entité comptable (montants en EUROS ou en Devises étrangères convertis en EUROS)

- 55190
- à
- 55199

552 COMPTE A VUE EN EUROS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT RESIDANTS

NB Idem qu'au 550

5520

à

5529 Comptes à vue en EUROS auprès d'autres établissements de crédit résidants (à ventiler par Etablissement de crédit)

- 55200
- à
- 55299

553 COMPTES A VUE EN EUROS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON RESIDANTS

NB Idem qu'au 550

5530

à

5539 Comptes à vue en EUROS auprès d'Etablissement de crédit non résidants (à ventiler par Etablissement de crédit)

- 55300
- à
- 55399

554 COMPTES A VUE EN DEVICES ETRANGERES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT RESIDANTS

NB Ces comptes sont débités et crédités en fonction des opérations financières; de plus, ils sont débités ou crédités des gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion et aux différences de change.

5540

à

5549 Comptes à vue en Devises étrangères (converties en EUROS) auprès d'Etablissements de crédit non résidants (à ventiler par Etablissement de crédit)

- 55400
- à
- 55499

555 COMPTES A VUE EN DEVICES ETRANGERES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON RESIDANTS

NB Idem que le NB du 554

5550

à

5559 Comptes à vue en Devises étrangères (converties en EUROS) (à ventiler par Etablissement de crédit non résidant)

- 55500
- à
- 55599

556 CAISSES ESPECES ET EQUIVALENTS

5560

à

5563 Caisses d'espèces - EUROS (à ventiler par nature de caisse)

NB Ces comptes sont débités des entrées d'espèces et crédités des sorties d'espèces, en fonction des opérations effectuées

- 55600

à

- 55639

5564 Caisses d'espèces - Devises étrangères (converties en EUROS) (à ventiler par devises étrangères)

NB Ces comptes sont débités des entrées d'espèces et crédités des sorties d'espèces, en fonction des opérations effectuées; de plus, ils sont débités ou crédités des gains ou pertes en capital suite aux différences de conversion.

- 55640

à

- 55649

5565 Timbres-poste

- 55659 Encours des timbres-poste non utilisés (cf. 6133)

5566

et

5567

5568 Caisses de chèques - repas (à ventiler par nature de caisse)

- 55689 Encours des chèques repas non alloués (cf. 6222)

5569 Autres pièces valant espèces (A ventiler par nature)

- 55690
- à
- 55699

557 VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT (PRESENTEES OU A PRESENTER)

5570 Titres et coupons émis par le Pouvoir fédéral à l'encaissement

- 55709 Non ventilés

5571 Titres et coupons émis par le Pouvoir fédéral à présenter à l'encaissement

- 55719 Non ventilés

5572 Titres et coupons émis par d'autres tiers soumis au P.C.G., à l'encaissement (à ventiler par tiers soumis au PCG)

- 55720
- à
- 55728 Ventilés
- 55729 Non ventilés

5573 Titres et coupons émis par d'autres tiers soumis au P.C.G., à présenter à l'encaissement (à ventiler par tiers soumis au P.C.G.)

- 55730
- à
- 55738 Ventilés
- 55739 Non ventilés

5574 Titres et coupons émis par des tiers résidants non soumis au PCG à l'encaissement

- 55749 Non ventilés

5575 Titres et coupons émis par des tiers résidants non soumis au PCG à présenter à l'encaissement

- 55759 Non ventilés

5576 Titres et coupons émis par des tiers non résidants non soumis au PCG à l'encaissement

- 55769 Non ventilés

5577 Titres et coupons émis par des tiers non résidants non soumis au P.C.G. à présenter à l'encaissement

- 55779 Non ventilés

5578 Chèques et autres valeurs à l'encaissement (à ventiler par nature et selon qu'il s'agit de débiteurs résidants ou non)

- 55780
à
- 55788 Ventilés
- 55789 Non ventilés

5579 Chèques et autres valeurs à présenter à l'encaissement (à ventiler par nature et selon qu'il s'agit de débiteurs résidants ou non)

- 55790
à
- 55798 Ventilés
- 55799 Non ventilés

558 VIREMENTS FINANCIERS INTERNES

5580 Virements financiers internes

- 55801 Compte de passage “virements financiers internes”

NB Toute entité comptable soumise au P.C.G. a intérêt à utiliser un compte de passage : “Virements financiers internes” en vue de faciliter le contrôle des transferts financiers internes (exemples : C.C.P. à Caisse espèce; C.C.P. à compte bancaire à vue, etc.) . Ce compte est destiné à permettre la centralisation sans risque de double emploi des transferts financiers internes. La position normale dudit compte est de ne présenter aucun solde, sauf erreur de comptabilisation à redresser. Cependant, en fin de période, un solde peut se présenter suite à un chevauchement entre l’enregistrement par l’entité de ses transferts et celui de l’enregistrement par l’Etablissement financier des opérations avec l’entité (extrait de compte). Il y aura lieu dans ce cas de redresser la situation en rattachant à la période en cause l’extrait de compte de l’établissement daté d’après la période et ce, si l’on ne veut pas que ce compte présente un solde au bilan de l’entité.

559

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 56

COMPTES ET PLACEMENTS BANCAIRES AUTRES QU'A VUE A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE

- 560 Comptes bancaires à un an au plus d'échéance à la B.N.B.**
- 561 Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit résidants**
- 562 Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'autres Etablissements de crédit non résidants**
- 563 Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants**
- 564 Comptes bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants**
- 565 Placements bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissements de crédit résidants**
- 566 Placements bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissements de crédit non résidants**
- 567 Placements bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants**
- 568 Placements bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants**
- 569**

56. COMPTES ET PLACEMENTS BANCAIRES AUTRES QU'A VUE A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE

560 COMPTES BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE A LA B.N.B.

NB Ces comptes sont débités et crédités en fonction des opérations financières les concernant

- 56000
- à
- 56099

561 COMPTES BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN EUROS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT RESIDANTS

NB Ces comptes sont débités et crédités en fonction des opérations financières les concernant.

5610

à

5616 Comptes bancaires à un an au plus (à ventiler par terme d'échéance et par Etablissement de crédit)

- 56100
- à
- 56169

5617

à

5619 Comptes bancaires "short term" (à ventiler par établissement de crédit)

- 56170
- à
- 56199

562 COMPTES BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN EUROS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON RESIDANTS

NB Idem que 561

5620

à

5629 Comptes bancaires à un an au plus (à ventiler par terme d'échéance et par établissement de crédit)

- 56200

à

- 56299

563 COMPTES BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN DEVISES ETRANGERES (CONVERTIES EN EUROS) AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT RESIDANTS

NB Idem que 561; de plus ces comptes sont débités ou crédités des gains ou pertes en capital, suite aux différences de conversion ou de change.

5630

à

5639 Comptes bancaires à un an au plus (à ventiler par terme d'échéance et par établissement de crédit)

- 56300

à

- 56399

564 COMPTES BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN DEVISES ETRANGERES (CONVERTIES EN EUROS) AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON RESIDANTS

NB Idem que 563

5640

à

5649 Comptes bancaires à un an au plus (à ventiler par terme d'échéance par établissement de crédit)

- 56400

à

- 56499

565 PLACEMENTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN EUROS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT RESIDANTS

NB Les comptes de cette rubrique sont débités des nouveaux placements bancaires et crédités des remboursements

5650

à

5658 Placements bancaires à un an au plus (à ventiler par établissement de crédit résidant)

- 56500
- à
- 56589

5659 Placements bancaires à un an au plus, non ventilés

- 56599 non ventilés

566 PLACEMENTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN EUROS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON RESIDANTS

NB Idem que 565

5660

à

5668 Placements bancaires à un an au plus (à ventiler par établissement de crédit non résidant)

- 56600
- à
- 56689

5669 Placements bancaires à un an au plus, non ventilés

- 56699 non ventilés

567 PLACEMENTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN DEVISES ETRANGERES (CONVERTIES EN EUROS) AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT RESIDANTS

NB Idem que 566; de plus ces comptes sont débités ou crédités des gains ou pertes en capital suite aux différences de conversion ou de change

5670

à

5678 Placements bancaires à un an au plus (à ventiler par établissement de crédit résidant)

- 56700
- à
- 56789

5679 Placements bancaires à un an au plus, non ventilés

- 56799 non ventilés

568 PLACEMENTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN DEVISES ETRANGERES (CONVERTIES EN EUROS) AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON RESIDANTS

NB Idem que 567

5680

à

5688 Placements bancaires à un an au plus (à ventiler par établissement de crédit non résidant)

- 56800
- à
- 56889

5689 Placements bancaires à un an au plus, non ventilés

- 56899 non ventilés

569

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 57

EMPRUNTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE

570

571 Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance auprès de la B.N.B. (pour mémoire)

572 Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissements de crédit résidants

573 Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en EUROS auprès d'Etablissements de crédit non résidants

574 Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères (converties en EUROS) auprès d'Etablissements de crédit résidants et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés

575 Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères (converties en EUROS) auprès d'Etablissements de crédit non résidants et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés

576 Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit résidants mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé

577 Emprunts bancaires à un an au plus d'échéance en Devises étrangères auprès d'Etablissements de crédit non résidants mais dont le risque de change est entièrement couvert par un dérivé

578

579

57. EMPRUNTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE

NB Les comptes de cette sous-classe sont crédités des nouveaux emprunts bancaires et débités des remboursements. De plus, en cas d'emprunts en devises étrangères, ils sont débités ou crédités des gains ou pertes en capital suite aux différences de conversion ou de change

570

571 EMPRUNTS A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE AUPRES DE LA B.N.B.

Pour mémoire (non autorisés actuellement)

572 EMPRUNTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN EUROS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT RESIDANTS

5720

à

5728 Emprunts bancaires à un an au plus (à ventiler par établissement de crédit résident)

- 57200

à

- 57289

5729 Emprunts bancaires à un an au plus, non ventilés

- 57299 non ventilés

573 EMPRUNTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN EUROS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON RESIDANTS

5730

à

5738 Emprunts bancaires à un an au plus (à ventiler par établissement de crédit non résident)

- 57300

à

- 57389

5739 Emprunts bancaires à un an au plus, non ventilés

- 57399 non ventilés

574 EMPRUNTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN DEVISES ETRANGERES (CONVERTIES EN EUROS) AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT RESIDANTS ET DONT LE RISQUE N'EST PAS COUVERT PAR UNE OPERATION SUR DERIVES

5740

à

5748 Emprunts bancaires à un an au plus (à ventiler par devise étrangère et par établissement de crédit)

- 57400
- à
- 57489

5749 Emprunts bancaires à un an au plus, non ventilés

- 57499 non ventilés

575 EMPRUNTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN DEVISES ETRANGERES (CONVERTIES EN EUROS) AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON RESIDANTS ET DONT LE RISQUE N'EST PAS COUVERT PAR UNE OPERATION SUR DERIVES

5750

à

5758 Emprunts bancaires à un an au plus (à ventiler par devise étrangère et par établissement de crédit)

- 57500
- à
- 57589

5759 Emprunts bancaires à un an au plus, non ventilés

- 57599 non ventilés

**576 EMPRUNTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN DEVISES ETRANGERES
AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT RESIDANTS MAIS DONT LE RISQUE DE
CHANGE EST ENTIEREMENT COUVERT PAR UN DERIVE (E.C.D.)**

5760 E.C.D. à un an au plus contractés en U.S.D.

57600 Emprunts d'origine contractés à un an au plus en U.S.D.

- 57600.0 Encours des emprunts d'origine à un an au plus en U.S.D. en début de période (à la valeur nominale convertie en EUROS au cours de change de la fin de la période précédente)
- 57600.1 Nouvelles émissions d'E.C.D. en U.S.D. (convertis au cours de change du jour de l'opération) (+)
- 57600.2 Différences d'émission éventuelles par rapport à la valeur nominale (+) ou (-)
- 57600.6 Remboursements (intérêts exclus) des E.C.D. à un an au plus (convertis au cours de change du jour de l'opération (-)
- 57600.7 Ecart de conversion et différences de change actés sur remboursements (-) ou (+)
- 57600.9 Encours des emprunts d'origine à un an au plus en U.S.D. en fin de période (à la valeur nominale convertie en EUROS au cours de change de la fin de période (57600.0 à 57600.7 étant soldés sur 57600.9)

57601 Actifs de couverture découlant de dérivés (= Passifs négatifs)

- 57601.0 Encours des actifs de couverture en début de période (convertis en EUROS au cours de change de la fin de la période précédente) (-)
- 57601.1 Nouvelles opérations : capitaux à recevoir (convertis au cours de change du jour de l'opération) (-)
- 57601.2 Nouvelles opérations optionnelles en faveur de l'entité comptable (converties au cours de change du jour de l'opération) (-)
- 57601.6 Capitaux reçus lors de la liquidation de la couverture (convertis au cours de change du jour de l'opération) (-)
- 57601.7 Ecart de conversion et différences de change lors de la liquidation de la couverture (+) ou (-)
- 57601.9 Encours des actifs de couverture en fin de période (convertis en EUROS au cours de change de la fin de période) (57601.0 à 57601.7 étant soldés sur 57601.9)

NB Etant donné que ces actifs sont comptabilisés au passif du bilan comme des passifs négatifs, les signes (+) deviennent (-) et les signes (-) deviennent (+); notamment, l'encours des actifs de couvertures est à comptabiliser en négatif au Passif du bilan.

57602 Passifs découlant de dérivés (contrepartie des actifs de couverture)

- 57602.0 Encours des passifs découlant de dérivés en début de période (convertis en EUROS au cours de change de la fin de la période)
- 57602.1 Nouvelles opérations : capitaux à livrer (convertis au cours de change du jour de l'opération) (+)
- 57602.6 Capitaux livrés lors de la liquidation de la couverture (convertis au cours de change du jour de l'opération) (+)
- 57602.7 Ecart de conversion et différences de change lors de la liquidation de la couverture (-) ou (+)

- 57602.9 Encours des passifs découlant de dérivés en fin de période (convertis en EUROS au cours de change de la fin de période) (57602.0 à 57602.7 étant soldés sur 57602.9)

5761 E.C.D. à un an au plus contractés en J.P.Y.

Ventilation comptable analogue au 5760

5762 E.C.D. à un an au plus contractés en C.H.F.

Ventilation comptable analogue au 5760

5763

à

5769 E.C.D. à un an au plus contractés dans une autre devise étrangère (G.B.P., S.E.K., D.K.K., C.A.D., etc)

Ventilation comptable analogue au 5760

577 EMPRUNTS BANCAIRES A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE EN DEVISES ETRANGERES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON RESIDANTS MAIS DONT LE RISQUE DE CHANGE EST ENTIEREMENT COUVERT PAR UN DERIVE

5770

à

5779 Dénominations et ventilations comptables analogues à celles retenues pour les sous-rubriques 5760 à 5769, étant entendu qu'il s'agit de remplacer les termes : "Etablissements de crédit résidants" par les termes "Etablissements de crédit non résidants"

578

579

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 58

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AUTRES QUE CEUX A IMPUTER AUX CLASSES 1, 2, 4 OU 0 ET DANS LES SOUS-CLASSES 50 A 57 (COMPTES D'ACTIF)

- 580 Instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions, des parts ou des indices boursiers relatifs à des actions et parts (comptes d'actif)**
- 581 Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes en cours et/ou sur des dérivés liés à des dettes en cours**
- 582 Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances en cours et/ou sur des dérivés liés à des créances en cours**
- 583 Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes futures et/ou sur des dérivés liés à des dettes futures**
- 584 Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances futures et/ou sur des dérivés liés à des créances futures**
- 585 Montants à recevoir afférents à des dérivés financiers fermes non liés à des dettes ou à des créances**
- 586 Instruments dérivés fermes afférents à des dettes en cours ou futures, non prévus ailleurs**
- 587 Instruments dérivés fermes afférents à des créances en cours ou futures, non prévus ailleurs**
- 588**
- et**
- 589**

**58. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AUTRES QUE CEUX A IMPUTER
AUX CLASSES 1, 2, 4 OU 0 ET DANS LES SOUS-CLASSES 50 A 57
(COMPTES D'ACTIF)**

**580 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AYANT COMME SOUS-JACENT DES ACTIONS,
DES PARTS OU DES INDICES BOURSIERS RELATIFS A DES ACTIONS OU PARTS
(COMPTES D'ACTIF)**

5800

**5801 Warrants, droits de souscription et options à l'achat (options "call")
en faveur de l'entité comptable, cotés sur un marché en EUROS**

- 58010 Valeur comptable en début de période
- Bg 58011 Acquisitions au prix d'achat ou de souscription (+)
- 58012 Warrants, droits de souscription et options à l'achat reçus en échange de valeurs cédées (+)
- 58013 Cessions non onéreuses au profit de l'entité ou par l'entité (+) ou (-)
- Bg 58014 Ventes et cessions à titre onéreux (-)
- 58015 Exercice des warrants, des droits de souscription ou des options à l'achat (-)
- 58016 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes ou de cessions à titre onéreux (+) ou (-)
- 58017
- 58018 Plus-values de réévaluation ou moins-values de réévaluation (+) ou (-)
- 58019 Transfert à une autre rubrique ou d'une autre rubrique (-) ou (+)

**5802 Warrants, droits de souscription et options à l'achat (options "call")
en faveur de l'entité comptable, cotés sur un marché en devises
étrangères**

Même ventilation comptable que 5801 avec ajout de :

- 58027 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période ou aux différences de change constatées lors de ventes ou de cessions onéreuses (+) ou (-)

**5803 Options à la vente (options "put") en faveur de l'entité comptable
cotées sur un marché en EUROS**

Même ventilation comptable que 5801

5804 Options à la vente (options “put”) en faveur de l’entité comptable, cotées sur un marché en devises étrangères

Même ventilation comptable que 5801 avec ajout de :

- 58047 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période ou aux différences de change constatées lors de ventes ou de cessions onéreuses (+) ou (-)

5805

à

5809

581 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES OPTIONNELS PORTANT SUR DES DETTES EN COURS ET/OU SUR DES DERIVES LIES A DES DETTES EN COURS

5810 Options portant sur la durée de la dette sous-jacente

- 58100 Valeur comptable en début de période
- Bg 58101 Acquisitions au prix d’achat (+)
- 58102 Ecarts de valeur en fin d’exercice (+) ou (-)
- 58103 Exercice ou revente de l’option à la valeur du jour ou au prix de la transaction (-)
- Bg 58104 Gains ou pertes en capital acté lors de l’exercice ou de la revente de l’option (+)
- 58105
- 58106
- 58107
- 58108
- 58109 Valeur comptable en fin de période

5811 Options portant sur la durée d’un instrument financier dérivé

Ventilation comptable analogue au 5810

5812 Options portant sur le cours de change

Ventilation comptable analogue au 5810

5813 Options portant sur le taux d'intérêt

Ventilation comptable analogue au 5810

5814

à

5819

**582 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES OPTIONNELS PORTANT SUR DES CREANCES
EN COURS ET/OU SUR DES DERIVES LIES A DES CREANCES EN COURS**

5820 Options portant sur la durée de la créance sous-jacente

Ventilation comptable analogue au 5810

5821 Options portant sur la durée d'un instrument financier dérivé

Ventilation comptable analogue au 5810

5822 Options portant sur le cours de change

Ventilation comptable analogue au 5810

5823 Options portant sur le taux d'intérêt

Ventilation comptable analogue au 5810

5824

à

5829

583 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES OPTIONNELS PORTANT SUR DES DETTES FUTURES ET/OU SUR DES DERIVES LIES A DES DETTES FUTURES

5830 Options portant sur la durée de la dette sous-jacente

Ventilation comptable analogue au 5810

5831 Options portant sur la durée d'un instrument financier dérivé

Ventilation comptable analogue au 5810

5832 Options portant sur le cours de change

Ventilation comptable analogue au 5810

5833 Options portant sur le taux d'intérêt

Ventilation comptable analogue au 5810

5834

à

5839

584 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES OPTIONNELS PORTANT SUR DES CREANCES FUTURES ET/OU SUR DES DERIVES LIES A DES CREANCES FUTURES

5840 Options portant sur la durée de la créance sous-jacente

Ventilation comptable analogue au 5810

5841 Options portant sur la durée d'un instrument financier dérivé

Ventilation comptable analogue au 5810

5842 Options portant sur le cours de change

Ventilation comptable analogue au 5810

5843 Options portant sur le taux d'intérêt

Ventilation comptable analogue au 5810

5844

à

5849

585 MONTANTS A RECEVOIR AFFERENTS A DES DERIVES FINANCIERS FERMES NON LIES A DES DETTES OU A DES CREANCES

5850 Montants à recevoir afférents à des “Foreign exchange swaps”

5851 Montants à recevoir afférents à des swaps d'intérêt qui ne sont pas ou plus afférents à des dettes ou à des créances

5852 Montants à recevoir afférents à des swaps de change ou de devises qui ne sont pas ou plus afférents à des dettes ou à des créances

5853

à

5859

586 INSTRUMENTS DERIVES FERMES AFFERENTS A DES DETTES EN COURS OU FUTURES, NON PREVUS AILLEURS

5860 Accords de taux d'intérêts futurs (FRA)

5861 Swaps d'intérêt de pré-couverture d'émission d'emprunts

5862

à

5869

587 INSTRUMENTS DERIVES FERMES AFFERENTS A DES CREANCES EN COURS OU FUTURES, NON PREVUS AILLEURS

5870

à

5879

588

et

589

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 59

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AUTRES QUE CEUX A IMPUTER AUX CLASSES 1, 2, 4 OU 0 ET DANS LES SOUS-CLASSES 50 A 57 (COMPTES DE PASSIF)

- 590 Instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions, des parts ou des indices boursiers relatifs à des actions et parts (comptes de passif)**
- 591 Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes en cours et/ou sur des dérivés liés à des dettes en cours**
- 592 Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances en cours et/ou sur des dérivés liés à des créances en cours**
- 593 Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des dettes futures et/ou sur des dérivés liés à des dettes futures**
- 594 Instruments financiers dérivés optionnels portant sur des créances futures et/ou sur des dérivés liés à des créances futures**
- 595 Montants à payer afférents à des dérivés financiers fermes non liés à des dettes ou à des créances**
- 596 Instruments dérivés fermes afférents à des dettes en cours ou futures, non prévus ailleurs**
- 597 Instruments dérivés fermes afférents à des créances en cours ou futures, non prévus ailleurs**
- 598**
- et**
- 599**

**59. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AUTRES QUE CEUX A IMPUTER
AUX CLASSES 1, 2, 4 OU 0 ET DANS LES SOUS-CLASSES 50 A 57 (COMPTES
DE PASSIF)**

**590 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AYANT COMME SOUS-JACENT DES ACTIONS,
DES PARTS OU DES INDICES BOURSIERS RELATIFS A DES ACTIONS OU PARTS
(COMPTES DE PASSIF)**

5900

**5901 Options à l'achat (option "call") à charge de l'entité comptable,
cotées sur un marché en EUROS**

- 59010 Valeur comptable en début de période
- Bg 59011 Octroi d'options au prix d'octroi (-)
- 59012 Options à l'achat octroyées en échange de valeurs reçues (-)
- 59013 Cessions non onéreuses au profit de l'entité ou par l'entité (-) ou (+)
- Bg 59014 Cessions à titre onéreux (-)
- 59015 Exercice des options à l'achat (+)
- 59016 Gains ou pertes en capital à la suite de ventes ou de cessions à titre onéreux (-) ou (+)
- 59017
- 59018 Plus-values de réévaluation ou moins-values de réévaluation (-) ou (+)
- 59019 Transfert à une autre rubrique ou d'une autre rubrique (+) ou (-)

**5902 Options à l'achat (options "call") à charge de l'entité comptable,
cotées sur un marché en devises étrangères**

Même ventilation comptable que 5901 avec ajout de :

- 59027 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période ou aux différences de change constatées lors de ventes ou de cessions onéreuses (-) ou (+)

**5903 Options à la vente (options "put") à charge de l'entité comptable
cotées sur un marché en EUROS**

Même ventilation comptable que 5901

5904 Options à la vente (options “put”) à charge de l’entité comptable, cotées sur un marché en devises étrangères

Même ventilation comptable que 5901 avec ajout de :

- 59047 Gains ou pertes en capital suite aux écarts de conversion en fin de période ou aux différences de change constatées lors de ventes ou de cessions onéreuses (-) ou (+)

5905

à

5909

591 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES OPTIONNELS PORTANT SUR DES DETTES EN COURS ET/OU SUR DES DERIVES LIES A DES DETTES EN COURS

5910 Options portant sur la durée de la dette sous-jacente

- 59100 Valeur comptable en début de période
- Bg 59101 Acquisition au prix d'achat (+)
- 59102 Ecarts de valeurs en fin d'exercice (+) ou (-)
- 59101 Exercice ou revente de l'option à la valeur du jour ou au prix de la transaction (-)
- Bg 59104 Gains ou pertes en capital acté lors de l'exercice ou de la revente de l'option (+) ou (-)
- 59105
- 59106
- 59107
- 59108
- 59109 Valeur comptable en fin de période

5911 Options portant sur la durée d'un instrument financier dérivé

Ventilation comptable analogue au 5910

5912 Option portant sur le cours de change

Ventilation comptable analogue au 5910

5913 Options portant sur le taux d'intérêt

Ventilation comptable analogue au 5910

5914

à

5919

592 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES OPTIONNELS PORTANT SUR DES CREANCES EN COURS ET/OU SUR DES DERIVES LIES A DES CREANCES EN COURS

5920 Options portant sur la durée de la créance sous-jacente

Ventilation comptable analogue au 5910

5921 Options portant sur la durée d'un instrument financier dérivé

Ventilation comptable analogue au 5910

5922 Options portant sur le cours de change

Ventilation comptable analogue au 5910

5923 Options portant sur le taux d'intérêt

Ventilation comptable analogue au 5910

5924

à

5929

593 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES OPTIONNELS PORTANT SUR DES DETTES FUTURES ET/OU SUR DES DERIVES LIES A DES DETTES FUTURES

5930 Options portant sur la durée de la dette sous-jacente

Ventilation comptable analogue au 5910

5931 Options portant sur la durée d'un instrument financier dérivé

Ventilation comptable analogue au 5910

5932 Options portant sur le cours de change

Ventilation comptable analogue au 5910

5933 Options portant sur le taux d'intérêt

Ventilation comptable analogue au 5910

5934
à
5939

594 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES OPTIONNELS PORTANT SUR DES CREANCES FUTURES ET/OU SUR DES DERIVES LIES A DES CREANCES FUTURES

5940 Options portant sur la durée de la dette sous-jacente

Ventilation comptable analogue au 5910

5941 Options portant sur la durée d'un instrument financier dérivé

Ventilation comptable analogue au 5910

5942 Options portant sur le cours de change

Ventilation comptable analogue au 5910

5943 Options portant sur le taux d'intérêt

Ventilation comptable analogue au 5910

5944

à

5949

595 MONTANTS A PAYER AFFERENTS A DES DERIVES FINANCIERS FERMES NON LIES
A DES DETTES OU A DES CREANCES

5950 Montants à payer afférents à des “Foreign exchange swaps”

5951 Montants à payer afférents à des swaps d'intérêt qui ne sont pas ou plus afférents à des dettes ou à des créances

5952 Montants à payer afférents à des swaps de change ou de devises qui ne sont pas ou plus afférents à des dettes ou à des créances

5953

à

5959

596 INSTRUMENTS DERIVES FERMES AFFERENTS A DES DETTES EN COURS OU FUTURES, NON PREVUS AILLEURS

5960 Accords de taux d'intérêt futurs (FRA)

5961 Swaps d'intérêt de pré-couverture d'émissions d'emprunts

5962

à

5969

597 INSTRUMENTS DERIVES FERMES AFFERENTS A DES CREANCES EN COURS OU FUTURES, NON PREVUS AILLEURS

5970

à

5979

598

et

599